

# RÈGLEMENT

## Groupe Louyet - Concours After Sales 2021

### ARTICLE 1

- SA LOUYET BRUSSELS : Chaussée de Louvain 864 - 1140 Evere, BCE : BE 0758.619.479 (siège social)
- SA LOUYET AUTOMOTIVE SOUTH : Rue de Mons, 80 - 6000 Charleroi, BCE : BE 0757.976.014 (siège social)
- SA LOUYET AUTOMOTIVE NORTH : Bergensesteenweg 720 - 1600 Sint-Pieters-Leeuw, BCE : BE 0479.004.608 (siège social)

Les trois sociétés anonymes Louyet Brussels, Louyet Automotive South, Louyet Automotive North, organisent un concours intitulé « Groupe Louyet – Concours After Sales 2021 ». Celles-ci sont considérées seules responsables pour ce concours.

### ARTICLE 2

Ce concours se déroule du 10 février au 30 avril 2021 jusque minuit inclus (date et heure françaises faisant foi). La participation à ce concours est ouverte à toute personne physique, jouant à titre personnel et individuel à l'exclusion des personnes morales et personnes suivantes :

- les membres du personnel de la société organisatrice et leur famille, y compris les concubins, vivant sous le même toit ;
- les promoteurs commerciaux, les membres de leur personnel et leur famille ;
- leurs conseils en publicité et promotion.

L'organisateur se réserve le droit de demander au gagnant une attestation d'emploi ou tout autre document prouvant son non-appartenance à l'une des catégories ci-dessus. Le nombre de participations est limité à une participation par voucher.

**Le participant doit obligatoirement avoir réservé et présenté son véhicule à un rendez-vous atelier dans l'une des concessions BMW, MINI ou MINI Service du groupe Louyet (Brussels, Charleroi, La Louvière, Mons, Sambreville, Sint-Pieters-Leeuw), selon les règles suivantes :**

- Le participant fixe un rendez-vous pour l'entretien de sa voiture (par email, téléphone ou formulaire en ligne) dans la concession Louyet de son choix.
- Le participant se présente à son rendez-vous dans la concession Louyet et les travaux sont effectués sur sa voiture.
- Le participant reçoit un email pour l'inviter à participer au concours, via un URL mentionné dans l'email. L'adresse email du participant est conforme à celle se trouvant dans les coordonnées clients du groupe Louyet.
- Le participant se rend sur le formulaire de participation en ligne et le complète avec ses données personnelles. Il répond aux 3 questions de concours et accepte le règlement.
- Le participant qui aura répondu correctement aux deux premières questions du concours et donné la réponse la plus proche de la vérité à la question subsidiaire gagnera l'un des gains du concours.
- Le gagnant sera recontacté par une des concessions du groupe Louyet pour les modalités pratiques.

### ARTICLE 3

La participation au concours « Groupe Louyet – Concours After Sales 2021 » se fait exclusivement et directement via le formulaire <https://www.bmwdealer-form.be/wedstrijd-louyetgroup-nl> à l'exclusion de tout autre type de participation et de tous subterfuges informatiques.

Seront seuls considérés comme valables les formulaires de participation où figure une adresse email valide, une adresse postale valide, un numéro de plaque valide et une date d'entretien correcte. L'identification du concourant se fait sur base des éléments de sa fiche complétée sur le formulaire de participation :

<https://www.bmwdealer-form.be/wedstrijd-louyetgroup-nl>. Toute adresse e-mail erronée ou non complète sera considérée comme non valable. Une seule adresse électronique sera acceptée par personne. Toute connexion interrompue sera considérée comme nulle. Les coordonnées incomplètes, erronées ou réalisées de manière contrevenante au présent règlement entraînent la disqualification du joueur et l'annulation de ses participations et de ses gains.

#### ARTICLE 4

Pour participer valablement, il faut avoir été au rendez-vous atelier au plus tard le 30 avril 2021 dans l'une des concessions BMW, MINI ou MINI Service du groupe Louyet. Il faut ensuite compléter le formulaire de participation, via le lien communiqué par email suite au rendez-vous dans la concession.

L'organisateur ne supportera aucune responsabilité pour toute erreur commise imputable au concourant ainsi que toute erreur d'identification.

Pour participer valablement au concours, les participants doivent procéder de la manière suivante :

- Le participant fixe un rendez-vous pour l'entretien de sa voiture (par email, téléphone ou formulaire en ligne) dans la concession Louyet de son choix.
- Le participant se présente à son rendez-vous dans la concession Louyet et les travaux sont effectués sur sa voiture.
- Le participant reçoit un email pour l'inviter à participer au concours, via un URL mentionné dans l'email.
- Le participant se rend sur le formulaire de participation en ligne et le complète avec ses données personnelles, les informations sur son véhicule et l'entretien. Il répond aux 3 questions de concours et accepte le règlement.
- Le participant qui aura répondu correctement aux deux premières questions du concours et donné la réponse la plus proche de la vérité à la question subsidiaire gagnera l'un des gains du concours.
- Le gagnant sera recontacté par une des concessions du groupe Louyet pour les modalités pratiques.

Uniquement les participations complètes seront prises en compte et pourront participer au concours.

Les gagnants seront définis grâce à la question subsidiaire : Ils auront estimé au plus proche de la réalité le nombre de participants au concours, pendant toute sa durée (du 10 février au 30 avril 2021 à minuit).

#### ARTICLE 5

Le gagnant sera désigné après vérification de son éligibilité au gain de la dotation le concernant. Il sera contacté par l'Organisateur à l'adresse email mentionnée dans le formulaire de données ou par téléphone au numéro mentionné dans le formulaire de données. Si un participant ne se manifeste pas dans le mois suivant l'envoi de ce courrier électronique, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de l'Organisateur.

Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise l'Organisateur à utiliser son nom, prénom, ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur le site Internet de l'Organisateur et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

Le gagnant devra se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'il ne répond pas aux critères du présent règlement, son lot ne lui serait attribué. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. A ce titre, l'Organisateur se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

Le concours est uniquement réservé aux personnes majeures de plus de 18 ans.

Si le gagnant désigné s'avère illégitime, c'est la seconde personne la plus proche de la bonne réponse qui sera gagnante et ainsi de suite. Si il y a une égalité, c'est la personne qui a validé son formulaire de participation en premier qui est gagnante.

#### ARTICLE 6

Ce concours est doté de plusieurs gains :

- Un mois au volant d'une BMW Z4
- Un baptême en tant que co-pilote sur circuit avec une BMW M2 CS

- Arrangement 'Confinement de luxe':
  - Une nuit pour deux au The Hotel à Bruxelles avec dîner en chambre
  - Une nuit pour deux au Pairi Daiza Resort, dîner en chambre & entrées au parc inclus
- BMW Driving Experience
- Un bon accessoire BMW d'une valeur de 500 €

Les prix seront délivrés de la manière suivante :

- Le participant qui aura répondu correctement au 2 premières questions et qui sera le plus proche de la réalité pour la 3<sup>ème</sup> question gagne le mois au volant de la BMW Z4.
- Le participant qui aura répondu correctement au 2 premières questions et qui sera le 2<sup>ème</sup> le plus proche de la réalité pour la 3<sup>ème</sup> question gagne un baptême en tant que co-pilote sur circuit avec une BMW M2 CS.
- Le participant qui aura répondu correctement au 2 premières questions et qui sera le 3<sup>ème</sup> le plus proche de la réalité pour la 3<sup>ème</sup> question gagne une nuit avec dîner en chambre pour 2 au The Hotel à Bruxelles.
- Le participant qui aura répondu correctement au 2 premières questions et qui sera le 4<sup>ème</sup> le plus proche de la réalité pour la 3<sup>ème</sup> question gagne une nuit avec dîner en chambre et les entrées au parc Pairi Daiza pour 2
- Le participant qui aura répondu correctement au 2 premières questions et qui sera le 5<sup>ème</sup> le plus proche de la réalité pour la 3<sup>ème</sup> question gagne un BMW Driving Expérience (cours de conduite)
- Le participant qui aura répondu correctement au 2 premières questions et qui sera le 6<sup>ème</sup> le plus proche de la réalité pour la 3<sup>ème</sup> question gagne un bon BMW Accessoire d'une valeur de 500 €.
- Le gagnant de chaque prix sera contacté par email ou par téléphone (selon les renseignements fournis lors de la demande d'essai) par l'une des concessions du groupe Louyet.
- Il devra confirmer ses coordonnées par contact personnel avec un membre organisateur du concours.
- La personne inscrite lors du concours sur le site <https://www.bmwdealer-form.be/wedstrijd-louyetgroup-nl> devra venir chercher son prix en main propre au siège social.
- S'il s'avérait que la personne a usurpé l'identité d'une autre personne, et/ou que l'identité fournie ne correspond pas au domicile et à l'adresse mentionnée dans la participation, ce participant serait exclu et le prix pourra être offert au suivant classé en ordre utile.

## ARTICLE 7

Les participants acceptent sans réserve que l'organisateur use des noms de ceux-ci à des fins promotionnelles et le cas échéant, des photographies prises lors de la remise des prix, sans que cela leur confère le droit à une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution des prix. Ils marquent leur accord pour que les noms des gagnants apparaissent sur le site Internet de l'action. Conformément à la loi relative à la protection de la vie privée, les participants ont un droit d'accès et de rectification de leurs données à caractère personnel et peuvent à tout moment s'opposer à l'utilisation de leurs données à des fins commerciales ou de marketing en adressant une demande écrite au responsable du traitement du fichier, Laurent Louyet, à l'adresse « Louyet sa – Rue de Mons 80 – 6000 Charleroi»

## ARTICLE 8

L'organisateur du concours se réserve le droit de modifier l'action, le choix des prix, un point du règlement ou son mode de déroulement si des circonstances imprévisibles et/ou indépendantes de sa volonté devaient le justifier.

De même, l'organisateur décline toute responsabilité en cas de difficultés techniques concernant le site internet de participation. Il s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires afin de limiter au mieux les inconvénients occasionnés.

L'organisateur pourra également annuler tout ou partie de concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique, dans le cadre de la participation au concours ou de la détermination des gagnants.

Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les lots aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Il est expressément convenu que, excepté en cas d'erreur manifeste, l'organisateur pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers,

enregistrements, opérations et autres éléments de nature ou sous format ou support informatique ou électronique, établis ou conservés directement ou indirectement par lui.

Les participants s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité et/ou la force probante de ces éléments sous format ou support informatique ou électronique.

#### **ARTICLE 9**

Toute communication au sujet de ce concours et de l'application du présent règlement s'effectuera exclusivement par courrier à l'adresse suivante : Louyet Brussels, Chaussée de Louvain, 864 – 1140 – Belgique ou via [anne.potemans@louyet.be](mailto:anne.potemans@louyet.be) pendant toute la durée de l'action. Les communications émises hors délai et non-formulées par écrit ne seront pas traitées.

L'organisateur ne sera jamais responsable des éventuelles lacunes des systèmes informatiques et des défaillances du serveur.

Le règlement est accessible sur le site Internet de l'action <https://www.bmwdealer-form.be/wedstrijd-louyetgroup-nl>

#### **ARTICLE 10**

Toute contestation concernant le libellé du présent règlement est proscrite, liberté étant laissée au concourant de participer ou pas.

Toute archive relative au présent concours sera réputée détruite du jour de la remise des prix, à l'exclusion des pièces justifiant l'attribution des prix et du procès-verbal d'un huissier de justice avec ses éventuelles annexes.